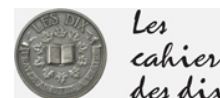


Les Cahiers des Dix



Milice et Troupes de la Marine en Nouvelle-France, 1669-1760

Gérard Malchelosse

Number 14, 1949

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1080123ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1080123ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Malchelosse, G. (1949). Milice et Troupes de la Marine en Nouvelle-France, 1669-1760. *Les Cahiers des Dix*, (14), 115–148. <https://doi.org/10.7202/1080123ar>

Milice et Troupes de la Marine

en Nouvelle-France,

1669-1760.

Par GÉRARD MALCHELOSSE.

Les historiens ont si souvent et si volontiers confondu la milice avec les troupes qu'il m'a semblé qu'une étude sur ce sujet aurait sa place dans les *Cahiers des Dix*. En ces pages nécessairement limitées aux proportions d'un article de revue, je ne puis songer à faire l'« histoire » de la milice canadienne, ni celle des troupes de la marine, ni encore celle des bataillons de terre venus avec Dieskau et Montcalm lors de la guerre de Sept Ans, et encore moins celle des opérations militaires qui se sont déroulées de la fondation de la colonie jusqu'à 1760. Mon travail sera plus modeste : une simple vue d'ensemble, — une mise au point, — des deux corps qui composaient la force militaire de la colonie, c'est-à-dire la milice canadienne et les troupes dites de la marine.

MILICE CANADIENNE

Les débuts de la milice canadienne remontent presque à l'établissement du pays, ou plutôt mieux à l'année 1649. La population de la Nouvelle-France ne dépassait pas 1,000 âmes. M. d'Ailleboust mit alors 50 hommes sous les armes pour patrouiller sur le lac Saint-Pierre et le fleuve Saint-Laurent durant la saison de traite et y chasser les maraudeurs iroquois. C'est le « camp volant », proposé par M. de Montmagny deux ans plus tôt, dont parlent les chroniques de l'époque.⁽¹⁾

(1) Sulte, *Le Régiment de Carignan*, p. 8; *Mélanges historiques*, I, 128; *M.S.R.C.*, 1896, p. 24, 29; 1897, p. 77, 78, 87-90; *Tricoche*, p. 9; Sulte, *Histoire des Canadiens-Français*, III, 20, 41, 42; VII, 47, 48.

En 1651, Pierre Boucher, « capitaine du bourg des Trois-Rivières », organise les habitants en escouades; en juillet 1653, il a 46 hommes exercés. Pareille chose a lieu, douze ans plus tard, à Ville-Marie où, par une ordonnance du 27 janvier 1663, M. de Maisonneuve établit la milice de la Sainte-Famille. Dès le 1er février, vingt escouades de sept hommes étaient dûment organisées.⁽²⁾

La menace iroquoise durait depuis un quart de siècle lorsque Pierre Boucher alla implorer des secours au roi de France, en 1661. Il lui demanda des soldats pour aller détruire les Iroquois dans l'Etat actuel de New-York, ravager leurs villages, les terroriser en un mot et mettre fin à leurs courses désastreuses lorsqu'ils descendaient par la rivière des Iroquois — notre Richelieu — et venaient massacrer les colons sans défense. Louis XIV voulut faire grand. Il nous envoya un régiment entier, Carignan-Salières, fort de vingt compagnies, 1,000 hommes en tout, et quatre compagnies de 50 hommes chacune, tirées des régiments de Chambellé, d'Orléans, de Poitou et de l'Allier. Ces troupes de terre relevaient du ministère de la guerre. Arrivées en 1665 et retournées en 1668, elles ne firent que passer parmi nous. Leurs campagnes au Canada nous sont bien connues.⁽³⁾

Quatre compagnies de soldats seraient passées au Canada de 1669 à 1671 pour remplacer celles qui venaient de partir. De 1672 à 1684, il ne paraît pas être venu de troupes de France.

Sulte nous dit qu'après le départ du régiment de Carignan-Salières, Frontenac réorganisa, avec le concours de Colbert et de Talon, la milice, qui déjà existait, et une troupe permanente salariée pour garder les postes de Québec, Trois-Rivières, Sorel, Chambly et Montréal. Ce dernier corps aurait été de trois ou quatre compagnies, tout comme en 1669-1671, mais par la suite, on en au-

(2) *M.S.H.M.*, 3e livraison, p. 133-140; Sulte, *Histoire des Canadiens-Français*, III, 9, 10.

(3) Voir Sulte, *Le Régiment de Carignan* (1922) et Roy et Malchelosse, *Le Régiment de Carignan, son organisation et son expédition au Canada* (1925).

rait ajouté d'autres, notamment celles qui arrivèrent de 1683 à 1688.

Sulte ajoute que Louvois, ministre de la guerre, — et qui n'aimait pas Colbert, — ne voulut pas se charger de l'équipement et de la solde de ces hommes, et que Colbert les porta au budget du ministère de la marine et des colonies.⁽⁴⁾ Et l'on appela cette troupe : « détachement de la marine », ou encore « détachement de la marine entretenu au Canada. » Quoi qu'il en soit des assertions, fondées ou non fondées, de Sulte et autres historiens, ce terme est deux fois faux. Cette prétendue troupe de la marine n'était ni un détachement ni un corps de marine, puisqu'elle n'avait aucun rapport avec les véritables troupes de la marine de France.

Sulte et Tricoche sont d'accord ensemble lorsqu'ils assurent que c'était un corps purement colonial et composé en grande partie de Canadiens; mais ils sont en contradiction avec l'histoire vraie lorsqu'ils disent qu'il est resté, jusqu'en 1760, sous la forme que Frontenac lui avait donnée en 1674, puisque l'organisation officielle de la milice canadienne, qui ne doit pas être confondue avec celle du détachement de la marine, remonte à l'année 1669, et qu'elle est une fondation de Louis XIV. Citons M. Gustave Lanctot : « Dans une lettre (datée de Paris, 3 avril 1669) à M. de Courcelles, il (le roi) lui enjoignit de diviser les habitants du pays en compagnies sous les ordres de capitaines, de lieutenants et d'enseignes, de les réunir une fois par mois, par escouades ou par compagnies, pour leur faire exécuter les exercices voulus. Les compagnies au complet devaient s'assembler une ou deux fois par an. Les miliciens devaient toujours être munis de plomb, de poudre et de mèche . . . Ces instructions ne restèrent pas lettre morte : De Courcelles distribua les habitants en compagnies et s'appliqua jusqu'à son départ (1672) à les préparer au rôle de soldats toujours prêts à marcher à l'ennemi. A partir

(4) Sulte, *Troupes du Canada*, p. 2; *Histoire des Canadiens-Français*, IV, 44, 88; VI, 43-45; *B.R.H.*, 1900, p. 373; 1906, p. 286.

de ce moment, c'est une obligation du gouverneur, dûment inscrite dans ses instructions, de veiller à l'armement et à l'aguerrissement des habitants de la Nouvelle-France.

« Voilà comment se forma la milice. Quant à sa composition, tout citoyen, « habitant, domestique ou ouvrier » devait faire le service militaire, (depuis 16 ans jusqu'à 60 ans). Seuls en étaient exemptés, les officiers pourvus de commissions, de brevets ou de lettres de service du roi, ce qui veut dire les officiers d'épée (anciens officiers du régiment de Carignan-Salières et autres), de justice et d'administration, liste à laquelle doivent s'ajouter les huissiers audienciers du Conseil supérieur et des juridictions. Le milicien devait le service, non pas comme l'affirme Munro, en sa qualité de censitaire féodal, mais, nous dit Talon, en sa qualité de sujet du roi.

« L'organisation de la milice était fort simple. Au sommet, le gouverneur général qui avait le commandement supérieur de toutes les milices du pays. A la tête des milices de chacun des trois gouvernements (Québec, Trois-Rivières, Montréal), un colonel assisté de majors et d'aide-majors. Quant aux miliciens, ils étaient simplement groupés en compagnies par paroisse, unité administrative de l'époque, dont chacune, selon le chiffre de sa population, comptait une ou plusieurs compagnies. Dans les villes, les citoyens étaient formés en compagnies de quartier, portant le nom des capitaines. Les compagnies n'avaient pas d'effectif fixe. Selon cet effectif, elles pouvaient avoir un ou plusieurs capitaines, lieutenants, enseignes et sergents. Ces officiers et bas-officiers de milice n'avaient aucun rang avec les troupes régulières. Ils étaient même commandés par les sergents, les caporaux et les cadets des troupes de la marine. C'est que les officiers de milice, depuis le colonel jusqu'à l'enseigne, recevaient leurs commissions, non du roi, mais du gouverneur. Ces commissions furent rédigées, en son nom, sous sa signature et sceau, en vertu du pouvoir à lui conféré par le roi.⁽⁵⁾

(5) *Canadian Historical Association*, 1926, p. 41. Les mots entre parenthèses sont miens.

La milice grandit avec la population qui augmentait. Mais même en multipliant le nombre de ses compagnies, à mesure que de nouvelles paroisses se créaient, elle ne prit jamais la forme du bataillon. On la levait, en temps de guerre, mais de préférence les hommes disposés à partir volontairement. Les capitaines de paroisses conduisaient chacun son contingent. On en composait des brigades, commandées, le plus souvent, par des officiers de marine, ce qui veut dire presque toujours par des Canadiens.

Ces hommes n'avaient besoin d'être entraînés ni pour le canotage, ni dans l'art de camper ou de rôder dans les bois, hiver comme été. C'étaient des chasseurs et des marcheurs à la raquette. Leur costume valait mieux que l'uniforme militaire ou les habits des Européens.

Avec ses « bottes sauvages, » ses « souliers mous », son capot à capuchon serré à la taille par une « ceinture fléchée », la tuque de laine sur la tête, les mitaines aux mains et la raquette aux pieds, le milicien passait la corde de sa « traîne sauvage » autour de ses reins et partait à travers les champs de neige, les lacs, les éclaircies des bois, pour aller surprendre à cent milles, deux cents milles et parfois plus quelque poste indiqué dans le programme de la saison.

J'ai dit que le détachement de la marine et la milice étaient deux corps distincts. Mais à la guerre, les deux n'étaient autres, en somme, que des compagnies de flanc. C'étaient des éclaireurs, escarmoucheurs, tirailleurs, s'éparpillant, se groupant, dressant des embuscades, en un mot des chasseurs faisant la chasse à l'ennemi. C'était, si on aime mieux, de l'infanterie légère, exercée au tir, aux marches, aux reconnaissances et au service ordinaire, dans les bois et sur les rivières, car nos opérations se bornaient presque toujours à des surprises. Cela ne comporte ni artillerie ni cavalerie.⁽⁶⁾

En France, rien de cela n'était en usage. Pour la guerre, on levait la milice qui faisait tant bien que mal quelques marches, aidait

(6) Sulte, *Troupes du Canada*, p. 3.

les troupes royales un peu partout, puis on la licenciait. La première organisation de la milice française date de 1690 et je crois que l'on nous a copiés en cette circonstance.

Ce que l'on a appelé plus tard « l'infanterie de marine » n'existait pas encore. Je doute même qu'aucune partie de celle-là, une fois créée, soit venue en Canada, sauf, peut-être, en 1754 et 1755. En tout cas, notre « détachement de la marine » est une toute autre institution qui n'a existé et duré qu'ici.

C'est un fait bien connu que la petite colonie française commençant vingt lieues au-dessous de Québec et finissant dix lieues au-dessus de Montréal acquit un prestige immense durant les guerres contre de bien plus fortes colonies, telles que le Maryland, la Virginie, la Pennsylvanie, le New-Jersey, le Connecticut, le Rhode-Island, le Massachusetts, le New-Mampshire, le Maine et le New-York, à partir de 1690 jusqu'à 1760.

Les colons anglais n'étaient pas des militaires. Rien d'étonnant si, dans les expéditions lointaines, nos gens surpassaient les miliciens de la Nouvelle-Angleterre. Quant aux troupes réglées qui firent plusieurs campagnes contre nous, elles étaient encore moins adroites dans les bois et sur les rivières, mais en plaine leur supériorité se manifestait.

Un mémoire de 1701 sur notre milice dit que « les Canadiens sont braves, très aguerris et infatigables dans les voyages », et que « 2,000 d'entre eux battront toujours par tout pays les sujets de la Nouvelle-Angleterre où il n'y a aucune troupe réglée ».⁽⁷⁾

On a prétendu que la valeur militaire du Canada provenait de l'envoi de troupes de France. Rien de plus faux. Pour expliquer le succès des raids de nos miliciens dans la Nouvelle-Angleterre et ailleurs, Parkman⁽⁸⁾ et autres historiens américains ont dit qu'ils étaient commandés par des officiers français, mais cette assertion n'est pas

(7) *Doc. sur la N.-F.*, II, p. 382.

(8) Sur Parkman et les milices canadiennes, voir Sulte, *Mélanges historiques*, I, 146; XVII, 47; *B.R.H.*, 1900, p. 375.

non plus admissible. C'est tout au plus si nous voyons vingt de ces militaires prenant part à de telles expéditions, de 1690 à 1760, tandis que je relève, sans chercher, plus de cent noms de Canadiens — avec un peu de travail j'en trouverais deux cents.⁽⁹⁾

Les marchands de fourrures dominaient le Canada comme les exploiters de caoutchouc, de dents d'ivoire et de plumes d'autruches faisaient en Afrique, au début de notre siècle. Ils tournèrent les Iroquois contre eux, et la colonie paya pour leur mauvaise conduite. En 1684, tous les habitants capables de porter les armes furent commandés. Il y en avait 800, à part 600 coureurs de bois dont on utilisa la moitié. Le pays était tranquille depuis une douzaine d'années; il s'embarquait dans une guerre de seize ans.

Les sociétés de marchands qui avaient le trafic de la Martinique, de la Guadeloupe, de Cayenne, y entretenaient des compagnies armées dont les soldats se recrutaient dans les régiments de la mère-patrie. Bien que la métropole ait constamment conservé pour elle-même le soin de protéger ses colonies, on sait qu'elle ne remplit que peu ou point ses obligations sous ce rapport. L'envoi de troupes métropolitaines au Canada a toujours été d'une parcimonie remarquable. Dans les circonstances urgentes, les habitants ont coopéré à la défense du pays et au maintien de l'ordre, mais dans des corps de milice non soumis à un service régulier.

Le capitaine de paroisse était à lui seul toute la milice, et plus que cela, car il commandait les corvées de voirie, agissait comme bailli, recevait directement les ordres des gouverneurs et des juges, réglait les contestations. Lui, le curé et le seigneur figuraient un corps municipal d'à présent, même quelque chose de mieux. Quant aux devoirs de représentant du peuple auprès du gouvernement, ils incombait au seigneur, mais le capitaine de paroisse, plus au fait

(9) Voir listes d'officiers canadiens dans Daniel, *Aperçu*, p. 51, 52, 83, 91, et dans Sulte, *Mélanges historiques*, I, 142-146. Sur les officiers de l'Acadie, voir Daniel, *Aperçu*, p. 65-81.

de la chose publique, était l'homme en vue, l'être agissant, l'expert que l'on consultait.⁽¹⁰⁾

Les officiers militaires, français ou canadiens, les seigneurs, les hommes de professions n'étaient pas riches, mais ils formaient ce que les Anglais nomment les *gentlemen*, la classe instruite, polie et allant de pair avec les gentilshommes ou la noblesse.⁽¹¹⁾

Ce petit monde de militaires passerait inaperçu dans l'histoire d'un pays d'Europe ou même d'une grande colonie, mais chez nous il marquait la physionomie de la population, d'abord peu nombreuse et, ensuite, devenue familière avec l'esprit de la guerre, puisque, de 1684 à 1760, le Canada présenta constamment le spectacle d'un camp armé. C'est la première impression qu'éprouve l'historien en étudiant cette période de trois-quarts de siècle. En second lieu vient le commerce des fourrures et, encore, le trouve-t-on si souvent mêlé aux mouvements des troupes, même lorsqu'il ne les provoque point, que ces deux mots : « guerre, traite », reviennent ensemble, ou à tour de rôle, sous notre plume. L'agriculture, limitée tout le temps à la simple consommation des familles, n'attire nullement l'attention. Les industries n'existant pas, on n'en peut rien dire. Un fusil de combat et une peau de castor, voilà ce que nous avons sous les yeux.

Parkman admire le système de colonisation par l'armée, système qui ne fut pas absolu en Canada puisque les trois-quarts des immigrants étaient de simples cultivateurs ou des artisans. Mais leurs fils ont été obligés de faire le service militaire. Ne confondons donc pas les générations les unes avec les autres, et surtout ne mettons pas l'une avant l'autre au rebours de la vérité.

Je conviendrai que notre colonie, pour son malheur, avait un gouvernement plutôt militaire, autocrate et abusif et qu'il en est résulté chez notre peuple une empreinte forte et durable, autrement

(10) Sur le capitaine de paroisse, voir Tricoche, p. 14; Lanctot, p. 42; Sulte, *Troupes du Canada*, p. 4; *Pages d'histoire du Canada*, p. 300; *B.R.H.*, 1897; Filteau, I, 89, 90.

(11) Sulte, *Mélanges historiques*, I, 131.

dit que nous avons été façonnés à la guerre, mais aussi que d'avantages nous avons perdus à cause de cela ! Parkman dit : « Le système français avait au moins ceci de bon qu'il favorisait l'élément guerrier. La population, formée en grande partie de soldats, était, de plus, renforcée systématiquement par des recrues militaires ».

Il y a du vrai dans cette phrase si on la retourne ainsi : les détachements venus de France fournissaient, après un certain temps de service, un nombre limité de colons qui se fondaient dans la population des campagnes. Ce n'est plus la même chose. Parkman ajoute : « L'occupation principale des Canadiens était un continuel apprentissage de la guerre dans les bois. Ils n'avaient presque rien à perdre (c'est assez triste, et c'est si vrai !) et peu à faire, si ce n'est à combattre et courir la forêt. » Hélas ! c'est pourtant ce qu'il admire.

« Pour ce qui est de l'*habitant*, continue Parkman, les bois, les lacs, les cours d'eau étaient son lieu d'étude, et là, il était savant consommé. Forestier habile, adroit et hardi canotier, toujours prêt à combattre, servant souvent sans paye, ne recevant du gouvernement que ses provisions et son embarcation, il était prêt d'avance, en tout temps, pour toute périlleuse entreprise ; et, dans la guerre d'escarmouche ou d'embuscade au milieu des bois, il y en avait peu qui pussent lui être comparés. Un pouvoir absolu disposait de lui, et des chefs expérimentés tiraient le meilleur parti de sa valeur redoutable. »

L'ingénieur Franquet disait en 1752 que l'*habitant*, éloigné de chez lui pour le service militaire, pense beaucoup plus à ses propres affaires qu'à sa situation de milicien, ce que nous n'avons pas de peine à croire. Il ajoute que le Canadien est bon, généreux, mais que son caractère se plie mal à la discipline militaire.

Dix ans plus tard, Bourlamaque dira à peu près la même chose : « Les milices du Canada sont très bonnes. Il y a dans ce pays-là beaucoup plus d'hommes naturellement courageux que dans les autres. Lorsqu'on les accoutumera à l'obéissance, on en tirera un grand

parti à la guerre . . . Le Canadien est très docile lorsqu'il trouve fermeté et justice dans ses chefs. Il aime la petite guerre de préférence et y est très propre. Cependant il ne sera pas difficile de le faire combattre en ordre, sous l'appui des troupes réglées, lorsqu'on le prendra par l'amour de la gloire qui est naturel aux habitants du Canada. »⁽¹²⁾

Le budget de la milice était léger. Sur quelle autorité s'est-on appuyé pour dire que nos miliciens étaient habillés et armés par l'Etat? Je ne vois pas que le roi ait payé ni habillement, — du moins avant la guerre de Sept Ans, — ni frais de transport, car les habitants fournissaient tout cela gratuitement.

Sulte et Lanctot sont d'avis que les miliciens n'avaient pas d'uniforme régimentaire. Je pense comme eux. M. Lanctot ajoute qu'ils recevaient à chaque campagne, du moins à la fin du régime français, certaines parties de l'habillement, chemise, capot, brayet, mitasses, mocassins et une couverture. Les officiers portaient, avec l'épée, le hausse-col, croissant de cuivre doré, qui se fixait sur la poitrine, à la base du cou. Il constituait l'insigne de leur autorité.⁽¹³⁾

L'abbé Casgrain dit que durant la guerre de Sept Ans, le milicien portait un uniforme gris, à revers et parements rouges, tout comme les grenadiers, excepté le bonnet d'oursin, qui était remplacé par le chapeau tricorne noir, bordé de rouge.⁽¹⁴⁾

Les vivres nécessaires en campagne étaient fournies en bonne partie par l'adresse des chasseurs; quand la viande manquait, on se rabattait sur la bouillie d'avoine, — espèce de soupone, — un mets bien canadien appelé dédaigneusement par les officiers français : la « colle ».⁽¹⁵⁾

L'entretien des armes et leur réparation se faisaient dans la famille ou chez le forgeron de la localité qui est presque toujours

(12) « Mémoire sur le Canada », dans *B.R.H.*, 1919, p. 294.

(13) Sulte, *B.R.H.*, 1900, p. 87, 189; Gustave Lanctot, p. 41.

(14) *Montcalm et Lévis*, I, 77; *B.R.H.*, 1902, 156, 157.

(15) Tricoche, p. 26.

qualifié d'armurier dans les actes du temps. On peut se demander si le roi fournissait les fusils? Oui, mais il se les faisait payer. Alors il ne lui en coûtait que les munitions, ce qui réduit la dépense à sa plus simple expression.

Dès le 24 octobre 1682, le gouverneur de la Barre signait une ordonnance pour forcer les habitants qui n'ont point d'armes à s'en procurer sous peine d'amende.⁽¹⁶⁾

Le 5 août 1683, le roi écrit à M. de la Barre : « Je fais embarquer 500 fusils et 1000 épées que je donne ordre au Sr de Meules de distribuer aux habitants, au mesme prix qu'ils coustent en France; j'ay esté surpris d'apprendre que la pluspart desdits habitants n'ont point d'armes; il est bien nécessaire que vous les obligiez à en avoir à l'avenir . . . »⁽¹⁷⁾

Par la suite, le roi envoie de temps en temps des fusils que les habitants doivent acheter, pour s'exercer à domicile et être prêts en temps de guerre, est-il recommandé chaque fois. Outre qu'ils servaient gratuitement, sans toucher aucune solde, nos miliciens et officiers de milice avaient donc à s'armer eux-mêmes. A ceux qui manquaient de fusil, l'intendant devait en fournir et en être payé. En temps de guerre, il les prêtait mais il avait soin de les faire rentrer dans les magasins du roi, la campagne terminée.⁽¹⁸⁾

En avril 1729, le roi écrit qu'il approuve la demande de Beauharnois de livrer des fusils aux miliciens qui n'ont pas les moyens d'en acheter, « mais on les fera payer par arrangement ». Ce mot « arrangement » veut dire : corvées, service militaire ou fourniture de victuailles. Le monarque s'oppose à la formation d'une compagnie d'artillerie, parce qu'il ne la juge pas nécessaire. Le 2 mai suivant, il envoie 200 fusils.

Le 1er mai 1743, le monarque écrit de Versailles que les fusils

(16) *Canadian Historical Association*, 1926, p. 46.

(17) *Doc. sur la N.-F.*, I, 310

(18) Lanctot, p. 41; Frégault, p. 43.

« grenadiers », dont tous les soldats (réguliers) sont armés, seront étampés à la crosse des mots : *Au roy*, avec la marque de chaque capitaine.⁽¹⁹⁾

Les instructeurs de tir étaient pris tout d'abord dans les troupes régulières, mais bientôt il s'en trouva partout sans rien coûter au trésor. Les exercices avaient lieu le dimanche et les jours de fête. C'était le sport par excellence. J'ajoute que les Canadiens n'aimaient pas le *drill*⁽²⁰⁾ des soldats de ligne; ils ne l'ont pour ainsi dire jamais accepté; leur grande réputation militaire est celle de francs-tireurs, hommes pleins d'initiative et débrouillards au possible.

Les détachements français de Montcalm jalousaient les compagnies canadiennes et les regardaient de haut. Entre La Reine, La Sarre, Languedoc, Royal-Roussillon, Béarn, Guyenne, Artois, Berry, Bourgogne et nos milices, le contraste était grand, mais nos troupes entendaient mieux la guerre d'Amérique que celles de France.

Vaudreuil écrivait au ministre des colonies disant que Montcalm se figurait pouvoir mêler ensemble les troupes de terre et celles de la marine, preuve que ces dernières avaient plutôt des idées canadiennes que des idées européennes en matières militaires.⁽²¹⁾

Il faut dire que le ministre des colonies supportait le parti canadien dont Vaudreuil était le représentant et avec qui marchaient la milice et le détachement de la marine. Le ministre de la guerre ne s'entendait pas avec eux, de sorte que Montcalm, relevant de ce dernier, était loin d'avoir ses coudées franches. Une aussi déplorable situation, tant en France qu'au Canada, paralysait l'action militaire dans une grande mesure. Le chevalier de Lévis penchait du côté canadien, soit par calcul adroit, soit par conviction.

Montcalm n'aimait pas les milices canadiennes. Il prétendait avec d'autres, non sans raison peut-être, qu'un Canadien valait trois

(19) *Rapport des Archives canadiennes*, 1899, supplément, p. 147.

(20) *Drill*, exercice sur le terrain, exercice de tirailleurs, *skirmishers* (escarmoucheurs) et scouts.

(21) Casgrain, I, 76; Chapais, p. 79-82.

soldats de France dans la guerre de brousse, mais qu'en bataille rangée un soldat de France valait bien plus de trois miliciens frais émolus de leurs fermes.

Le 19 février 1758, Montcalm écrivait à M. de Moras : « Vous m'exaltez la valeur des Canadiens; vous me donnez des leçons sur la conduite à tenir vis-à-vis d'eux et des Sauvages . . . Une nation accoutumée à se vanter aura beau s'exalter elle-même, je n'aurai jamais la malheureuse confiance de M. de Dieskau . . . Je ne les emploierai que dans leur genre et je chercherai à étayer leur bravoure de l'avantage des bois et de celui des troupes réglées. »⁽²²⁾

Près d'un siècle et demi plus tard, avec moins d'impatience que Montcalm, Tricoche écrit qu'on « n'était pas en droit d'attendre de ces miliciens, qui servaient un jour et étaient renvoyés le lendemain dans leurs foyers, autre chose qu'une grande vigueur physique, due à leur genre de vie, et une certaine aptitude à la guerre de brousse, tactique qu'ils avaient naturellement empruntée de leurs premiers ennemis, les Indiens. »

Avec Dieskau et Montcalm, qui amenèrent des renforts de troupes royales en 1755, la guerre prit un autre aspect. Elle eut dès lors quelque ressemblance avec les opérations de campagne en usage par toute l'Europe. La milice canadienne perdit de son importance; elle passa au second rang; on lui réserva le rôle des tirailleurs, ce qui appartient aux compagnies de flanc lorsqu'il y a un gros de réguliers pour former le centre de la colonne. Par la force des choses, une transformation analogue s'accomplit de l'autre côté de la frontière et l'armée anglaise de 1755-1760 renferma une grande majorité de régiments réguliers, avec cette différence que, au Canada, la masse armée était encore la milice, ce qui dérange la comparaison.⁽²³⁾

(22) *New-York Documents*, X, 686.

(23) Sulte, *B.R.H.*, 1906, p. 286; Casgrain, I, 75; Chapais, p. 79-82.

TROUPES DE LA MARINE⁽²⁴⁾

A côté de la milice, corps sédentaire composé des habitants en état de porter les armes et organisés en compagnies sous des capitaines de paroisses ou capitaines de la côte, il y avait le détachement de la marine, troupes d'infanterie permanentes — l'armée régulière de la colonie — qui fournissaient les garnisons des villes, des forts et des dépôts de fourrure éloignés.

Les origines des troupes de la marine sont assez confuses. Tout ce que l'on en sait, c'est que ce fut une création de Colbert, à qui le roi avait permis de lever, aux frais du ministère de la marine, des compagnies de soldats pour les ports de mer, en vue de les faire servir au cours des expéditions maritimes et dans les colonies. Cette organisation existait depuis une dizaine d'années quand commencèrent à arriver, en 1683, se suivant de près jusqu'en 1688, les premiers contingents officiellement nommés : « détachements de la marine ».

Encore une fois, — j'y reviens pour être bien compris, — l'expression « marine » est née du fait que ces compagnies n'étaient pas soldées par le bureau de la guerre mais par celui de la marine. Quant au terme « détachement » il est inapproprié puisque ces hommes n'appartenaient à aucun régiment de France. Pris un peu partout, ils constituaient un service particulier. Un détachement se forme d'une ou plusieurs compagnies d'un régiment ; si on l'envoie au loin selon le besoin du moment, il reste attaché à son régiment et y revient après un certain temps. Ainsi, en 1755-1759, Montcalm n'avait sous la main que des détachements de huit ou neuf corps restés en France, ce qui n'empêche pas nos écrivains⁽²⁵⁾ de parler des régiments de Montcalm, preuve qu'ils ne saisissent pas la différence qu'il y a entre un régiment et un détachement.

(24) Le Jeune, II, 242, 274, 275; Casgrain, I, 75, 76; Chapais, p. 80; Filteau, I, 85-89; Sulte, *Histoire des Canadiens-Français*, V, 107, 136.

(25) Et Tricoche le premier qui, pourtant, s'y connaissait!

Il existait en France un régiment dont le titre est tout autant trompeur. Ce corps, appelé « la Marine », avait été créé le 26 septembre 1635 par Richelieu qui, cédant à la mode de son temps, avait voulu avoir un régiment d'infanterie.⁽²⁶⁾ Ces militaires n'ont jamais été envoyés chez nous. Mais en 1704, des officiers et des soldats de marine, montés sur leurs vaisseaux de guerre, ont fait campagne sur les côtes de l'Acadie ou de Terre-Neuve, mais ce n'était pas « servir dans les troupes du Canada ».

Devant les réclamations pressantes de M. de la Barre, qui lui demandait 700 ou 800 soldats, Louis XIV écrit, le 5 août 1683, qu'il envoie 200 soldats et des armes.⁽²⁷⁾ M. de Belmont, Sulpicien, dit que le vaisseau *La Tempête* amena cette année trois compagnies d'infanterie de la marine, de deux officiers et 43 hommes chacune. Ces trois compagnies arrivèrent à Québec le 7 novembre 1683, et furent envoyées en quartier d'hiver à Beauport, à la côte de Beaupré et à l'île d'Orléans.⁽²⁸⁾ La Hontan nous apprend que, durant la traversée, un capitaine et vingt soldats moururent du scorbut. « Voilà, semble-t-il, dit M. Lanctot, le premier envoi, officiellement constaté, de ces troupes de la Marine qui devaient, jusqu'à la fin du régime français, assumer la tâche de défendre la colonie contre l'Indien et l'Anglais en temps de guerre, et servir, en temps de paix, à faciliter le commerce des postes, tout en poussant toujours plus loin la frontière de la colonie canadienne ».

Le 11 juillet 1684, Colbert écrit que le roi envoie 300 soldats sur *l'Emérillon*. Ces troupes, embarquées le 13 août, formaient cinq compagnies de 60 hommes; elles arrivèrent à Québec vers la fin de septembre.

Le 5 mars 1685, le roi annonce que 300 soldats en six compagnies indépendantes partiront pour le Canada. Le 29 juillet suivant,

(26) Susane, III, 1-38.

(27) *Rapport des Archives canadiennes*, 1899, supplément, p. 259; *Doc. sur la N.-F.*, I, 310.

(28) *M.S.R.C.*, 1894, p. 74; *Doc. sur la N.-F.*, I, 552.

350 hommes et une vingtaine d'officiers débarquèrent à Québec. Il en était morts 150 durant la traversée.

Le 8 juillet 1686, « quelques compagnies de marine » arrivèrent avec l'intendant Bochart de Champigny.⁽²⁹⁾

En 1687, Denonville demande 1,500 vétérans pour s'emparer des cantons iroquois. Vers le même temps, le roi prescrit d'envoyer 500 autres armes à feu au Canada.

Le 8 juin, La Hontan écrit que l'on construit des bateaux pour l'embarquement de vingt compagnies de la marine. « M. de Denonville, dit-il, est arrivé à Montréal, accompagné des milices de tout le pays, qui sont campées avec nos troupes dans l'île Sainte-Hélène. M. d'Amblesmont, qui est à Québec depuis un mois avec cinq ou six gros vaisseaux de second rang, . . . a transporté dix ou douze compagnies de marine . . . »⁽³⁰⁾

L'escadre avait amené 800 recrues, non pas des vétérans ou soldats, qui devaient garder la colonie pendant la campagne⁽³¹⁾ qu'allaient faire les réguliers, arrivés en 1683-1686, au nombre de 832, 930 miliciens et 300 Sauvages, — plus 100 hommes pour le service de 200 bateaux plats et autant de canots d'écorce. C'est au cours de cette expédition, tristement célèbre, que Denonville s'empara, par une perfidie odieuse, des chefs iroquois qu'il envoya en France où la plupart périrent sur les galères. On sait que la colonie paya chèrement cette trahison.

Au printemps de 1688, les navires transportent au Canada 300 soldats, soit 150 pour être incorporés dans les compagnies qui y sont déjà, et 150 pour former trois nouvelles compagnies — laissées à dessein sans capitaines, parce qu'on voulait les passer à des

(29) Lettre de La Hontan, citée par Sulte, *Troupes du Canada*, p. 18.

(30) *Doc. sur la N.-F.*, I, 559.

(31) La Hontan, cité par Sulte, *Troupes du Canada*, p. 19; *Histoire des Canadiens-Français*, V, 120.

officiers canadiens. On avait alors sous la main 1,527 hommes, répartis en 35 compagnies, fournis par la mère-patrie.⁽³²⁾

En 1692, Bochart de Champigny écrit que l'armée est de 1,120 hommes, savoir 56 sergents, 80 caporaux, 84 anspessades et 900 soldats. En 1700, les 35 compagnies de la marine sont ramenées sur le pied de paix. Des congés sont accordés aux soldats qui repassent en France ou qui se font colons.⁽³³⁾

Le costume des soldats de la marine consistait en un justaucorps de drap gris blanc, doublé de revesche bleue et garni de boutons d'étain, culotte bleue de serge d'Aumale doublée de toile, bas de même serge, jarretière blanche, souliers à boucle, veste, cravate, chapeau noir bordé d'un galon d'argent, ceinturon pour épée.⁽³⁴⁾

« En 1690, dit M. Lanctot, les compagnies de « soldats entretenus dans les ports, en France, » en petit nombre, mais accrues par des levées selon les besoins, ne suffisaient plus aux tâches qui leur étaient assignées de garder les ports, d'accompagner les expéditions maritimes et de défendre les colonies, Seignelay décida de réformer cette organisation, en la remplaçant par une institution permanente, avec des effectifs réguliers et considérables. Ce projet, ce fut son successeur, Pontchartrain, qui le réalisa. Le 16 décembre 1690, le roi signa l'ordonnance qui créait le nouveau corps sous le nom de *compagnies franches de la Marine*. Il se composait de 80 compagnies de 100 hommes, distribuées dans les différents ports de la France. Chaque compagnie se rangeait sous le commandement d'un lieutenant de vaisseau, pourvu d'une commission de capitaine d'infanterie. Sous lui, servaient deux enseignes de la Marine, le premier avec le titre de lieutenant, l'autre avec le titre d'enseigne d'infanterie.

« Les troupes de la Marine en Canada furent rattachées à la nouvelle organisation, dont la discipline interne fut rétablie par un

(32) Tricoche, p. 15; Sulte, *Troupes du Canada*, p. 19; *Doc. sur la N.-F.*, I, 416, 417.

(33) *Doc. sur la N.-F.*, II, 94; Salone, p. 294.

(34) *Canadian Historical Association*, 1926, p. 49, 50.

règlement du 15 octobre 1691. Mais ce règlement parut bientôt insuffisant quant aux compagnies entretenues en Canada et le roi dressa, le 30 mai 1695, à leur égard, une ordonnance particulière qui règle « la Conduite, Police et Discipline des compagnies que Sa Majesté entretient dans le Canada ».

De 1683 à 1700, le détachement de la marine eut tout le temps et l'occasion nécessaires pour devenir canadien, du moins en grande partie. Il se maintint en recrutant surtout des Canadiens, aussi peut-on dire qu'il ne tarda pas à être comme une autre milice faisant la besogne de garnison. Il apprit à faire la guerre à la manière de la milice et ne ressemblait pas aux troupes d'Europe. Les renforts qu'il reçut par la suite (1700-1740) ne tardèrent pas à entrer dans le même esprit. Ainsi transformé, ce corps ne redevint jamais trop français, ce qui n'a pas été assez bien compris jusqu'à présent. « Il est à remarquer, dit Tricoche, que ces premières troupes régulières devaient finalement former, au Canada, un élément militaire spécial, un véritable corps colonial, imbu des idées, des aspirations locales, et qui fut toujours le favori des Canadiens, au détriment des régiments de terre. »⁽³⁵⁾

A partir de 1683 jusqu'à 1759, des compagnies entières sont venues de France pour aider dans la guerre, mais ces compagnies n'appartenaient à aucun régiment français. Les intendants des ports de mer les recrutaient par divers intermédiaires pour le besoin du moment. Ces compagnies étaient commandées par des officiers de marine, mais cela ne donne pas le caractère de « marine » aux troupes du Canada. La majorité des officiers et des soldats du Canada étaient des Canadiens, puisque le recrutement se faisait partie en France et partie au Canada.

Quant aux recrues levées et envoyées plus ou moins régulièrement de France après 1700, elles n'étaient pas nombreuses et, de plus, ignorantes du métier militaire. Ces troupes furent, en quel-

(35) Tricoche, p. 14

que sorte, des auxiliaires de notre milice, mais c'est surtout la milice qui assumait, avec une prépondérance manifeste, la tâche de défendre la colonie, puisqu'il ne fallait que peu ou point compter sur l'aide de la mère-patrie.

On cite comme un fait sans précédent l'envoi d'un bataillon du régiment de Mailly aux Antilles, en 1747. Embarqué à Marseille le 4 mars 1747, ce bataillon serait le premier que la France envoyait aux colonies. Les douze bataillons de troupes de ligne envoyés au Canada, en Louisiane et aux Indes, en 1755, auraient constitué le deuxième envoi de ce genre outre-mer. Le gros de ces régiments ou, plutôt, le premier bataillon de chacun d'eux, qui comprenait la compagnie colonelle, étaient restés en France.

Pour affirmer que ces expéditions étaient des nouveautés, il fallait que l'on eut oublié l'envoi aux Antilles, après la paix des Pyrénées, de 1661 à 1665, de quelques compagnies de troupes d'infanterie, — dont celles de Chambellé, d'Orléans, de Poitou et de l'Allier, — qui passèrent à la Compagnie des Indes Occidentales pour protéger ses opérations commerciales. Ces envois ne s'étant guère répétés par la suite, les gouverneurs durent trouver de plus en plus des ressources dans les milices locales, là comme au Canada.⁽³⁶⁾ Auprès aussi le régiment de Carignan-Salières, le seul qui soit venu au complet (1665-1668) dans la Nouvelle-France, durant l'ancien régime, et le régiment étranger de Karrer, le premier corps levé pour le service du Mississipi.

L'importance extraordinaire que prit la Louisiane sous la Compagnie des Indes, dont Law fut le créateur, donna lieu à la levée du régiment suisse de Karrer. Créé par commission du 15 décembre 1719, ce corps passa, le 8 juillet 1720, au service du département de la marine. Trois de ses quatre compagnies de 250 hommes furent spécialement affectées à la garnison des établissements du Mississipi. En 1741, Karrer était encore en Louisiane. Partagé pendant la

(36) Susane, I, 257.

guerre de Sept Ans, entre La Rochelle, la Martinique, Saint-Domingue et la Louisiane, il fut licencié en 1763.

En 1755, le régiment d'Angoumois alla se réunir à celui de Karrer, devenu Hallweyl, à la Nouvelle-Orléans et à Saint-Domingue, d'où il ne rentra en France qu'en 1766.⁽³⁷⁾

Les garnisons des colonies, autour de l'année 1755, étaient formées de compagnies détachées de régiments métropolitains et de compagnies franches,⁽³⁸⁾ recrutées et payées par les associations de marchands. Par l'ordonnance du 6 décembre 1756, relative à la Compagnie ou Société des Indes, on voit que celle-ci entretenait en outre une compagnie de soldats à Lorient pour la garde de ce port et pour aider à la formation des détachements coloniaux.

La plupart des recrues venues de France pour être incorporées dans notre détachement de la marine — engagés, faux sauniers, contrebandiers, fils de familles ou autres —⁽³⁹⁾ sont retournées dans leur pays, au terme de leur engagement. Mais nombre se sont fixées dans la colonie, après trois années ou plus de service militaire. Une vingtaine, une trentaine de ces militaires étaient déchargés annuellement et on donnait des terres à ceux qui en demandaient. Dès 1700 on n'y voyait presque plus de Français, tant les Canadiens s'y portaient; néanmoins, à de certains moment, il arrivait toute une compagnie de France qui ramenait la majorité du côté des Français.

Ces compagnies étaient indépendantes les unes des autres, mais, parfois, à la guerre, on en formait une brigade ou plutôt un petit régiment qui se maintenait ainsi durant quelques mois.

L'expédition qui quitta Montréal pour Cataracouï, le 13 juin 1687, comprenait une colonne de milices canadiennes et les recrues

(37) Susane, I, 258; V. 12, 364.

(38) Compagnies franches (Flank Companies), qui ne sont incorporées dans aucun régiment de réguliers.

(39) *Cahier des Dix*, vol. 9, 1944, p. 175-189; vol. 11, 1946, p. 270-278, 284-292, 299-301, 304, 309.

de France. Les relations du temps nous apprennent que les miliciens et les réguliers étaient embrigadés ensemble.⁽⁴⁰⁾

La Hontan, arrivé à bord de l'un des navires qui mouillèrent à Québec le 7 novembre 1683 avec trois compagnies de la marine, écrit à propos de celles-ci : « Les troupes sont ordinairement en quartiers chez les habitants des côtes ou seigneuries du Canada, depuis le mois d'octobre jusqu'au mois de mai. L'habitant, qui ne fournit simplement que l'ustensile à son soldat, l'emploie ordinairement à couper du bois, à déraciner des souches, à défricher des terres, ou à battre le blé dans les granges durant tout ce temps-là, moyennant dix sous par jour, outre sa nourriture. Le capitaine y trouve aussi son compte, car pour obliger ses soldats à lui céder la moitié de leur paie, il les contraint à venir trois fois la semaine chez lui pour faire l'exercice. Or, comme les habitations sont éloignées de quatre ou cinq arpents les unes des autres, et qu'une côte occupe deux ou trois lieues de terrain de front, ils aiment bien mieux s'accorder avec lui que de faire si souvent tant de chemin dans les neiges et dans les boues. Alors, *volenti non fit injuria*, voilà le prétexte du capitaine. A l'égard des soldats qui ont de bons métiers, il (le capitaine) est assuré de profiter de leur paie entière en vertu d'un congé qu'il leur donne pour aller travailler dans les villes ou ailleurs. »

Voici ce qu'écrivait au roi, en 1702, La Potherie : « La plupart de tous vos officiers subalternes sont de bons sujets, accoutumés à cette guerre des Iroquois qui est cruelle et pénible. Ils sont presque tous Canadiens, leurs pères étant ou ayant été dans le service de ce pays. Je n'oserai vous représenter qu'ils ne peuvent plus espérer aucun avancement de votre générosité quand ils voyent des Français venir remplacer les postes vacants. Il y a de si belle jeunesse de qualité qui porte le mousquet dans les compagnies (de la marine) qu'elle (la « belle jeunesse » canadienne) mériterait bien que vous prissiez soin de sa fortune. »⁽⁴¹⁾

(40) Tricoche, p. 15.

(41) B.R.H., 1916, p. 217.

Disons immédiatement que les troupes venant de France et les officiers à titre égal eurent toujours préséance sur les troupes et les officiers du Canada, ce dont se plaignaient avec raison ces derniers.

La Potherie continue : « Beaucoup de soldats passent l'hiver à des trente et quarante lieues de leurs compagnies; ou d'autres sont valets toute une année dans les couvents, chez qui ils n'apprennent assurément pas la discipline militaire, et le gouverneur général donne des certificats pour les passer présents (aux exercices). Je ne vous parle point du caractère des officiers; on vous en a déjà parlé plusieurs fois; je crois, monseigneur, que vous pourriez prendre le contrepied de tout ce qui vous en a été dit, parce qu'il y a de mauvais esprits qui n'ont agi, la plupart du temps, que par passion et pour intérêt. »⁽⁴²⁾

Le grade de colonel n'existait pas dans notre détachement de la marine. Chaque compagnie avait pour commandant un capitaine d'infanterie. Celui-ci recevait ses ordres d'un ancien capitaine faisant fonction de major de place et demeurant à Québec. En 1673, François Prévost, qui avait été sergent-major à Montréal en 1669, devenait major à Québec. En 1677, on mentionne les majors des Trois-Rivières et de Montréal. Mais cela n'implique nullement un régiment, encore moins une brigade.

Les officiers qui commandaient les troupes de la marine étaient souvent des militaires réformés, sortis du service de la guerre, du moins momentanément. L'un de nos écrivains, voyant le mot « réformé » dans les actes du temps, s'est étonné qu'il y eut des officiers protestants parmi les soldats du roi. Plusieurs autres ont pris au pied de la lettre le « détachement de la marine » et en ont fait des « marsouins », nom familier des vrais soldats de marine.⁽⁴³⁾

Il y avait peu ou point d'avantage pour un officier de l'armée à prendre du service en Canada; c'est pourquoi on accordait aux Ca-

(42) *B.R.H.*, 1916, p. 217.

(43) Sulte, *Mélanges historiques*, I, 136; *B.R.H.*, 1900, p. 373-375.

nadiens moins exigeants des commissions dans les troupes de la marine. Le nombre de ceux-ci augmenta tellement que, en 1715, tout le système militaire avait pris la forme canadienne. L'on sait que dans les fameux raids contre les colonies anglaises, aussi bien que dans les rencontres avec les Iroquois, les Canadiens acquirent une renommée dont l'histoire parle continuellement.

La manière de vivre des officiers était la même partout. Ils étaient pauvres, dépendant de leur paye, presque insignifiante, et, après des années de dur service, recevant quelque emploi civil avec une maigre pitance. Parfois ils possédaient une terre d'habitant que leurs femmes faisaient valoir. Des privilégiés, ou favoris, allaient commander dans les postes lointains où le tour du bâton était facile et permis, car les autorités fermaient les yeux. Bon nombre se faisaient donner des seigneuries en bois debout et ne pouvaient les défricher, mais calculaient que des habitants s'en chargeraient, ce qui arriva assez souvent; à la seconde génération, quelque fils d'habitant achetait le titre de la seigneurie pour une bagatelle, et voilà comment, vers la fin du régime français, tant de domaines avaient changé de mains.

Invariablement les veuves d'officiers restaient sans ressources pour vivre. Quelquefois on leur accordait une pension de quarante à cinquante livres par année. D'autres recevaient des « congés » ou privilèges de traite qu'elles vendaient aux marchands, car elles n'avaient pas les moyens nécessaires pour équiper un canot et l'envoyer aux Grands Lacs chercher des pelleteries, d'autant plus que ces expéditions comportaient des risques.

Les Anglais avaient compris l'importance des troupes régulières pour la conquête du Canada, mais leur navigation incertaine gêna tout. L'expédition périt à l'île aux Oeufs avant que d'avoir pu rien faire. Lorsque l'amiral Walker parut dans le golfe Saint-Laurent, l'été de 1711, amenant une flotte contre Québec et sept régiments de ligne, toute la population canadienne en état de porter les armes ne dépassait pas 3,800 hommes. Comme il fallait entretenir

des postes en divers endroits pour tenir les Sauvages ennemis à distances, nous n'avions, pour défendre la capitale, que 3,350 hommes. ⁽⁴⁴⁾

De 1700 à 1730, notre détachement de la marine ne dépassa guère, en temps de paix, 600 hommes éparpillés à de grandes distances. De 1730 à 1750, ce chiffre monta graduellement jusqu'à 800. En 1757, à cause de la guerre de Sept Ans, l'effectif atteindra 2,600 hommes. Les rangs se remplissaient de Canadiens et de recrues envoyées de France.

Pour augmenter les garnisons des forts de l'Ouest, Vaudreuil propose, en 1716, une addition de 600 hommes au détachement de la marine. Le roi s'y refuse de nouveau et dit que l'entretien de ces 600 hommes coûterait environ 140,000 livres par année, ce qu'on ne peut faire vu que les impositions ne le permettent pas.

Dans un rapport du 26 octobre 1723, Vaudreuil et Bégon présentent au roi que les 28 compagnies de la marine entretenues au pays, qui sont réduites à 29 hommes chacune, ne suffisent pas pour tous les postes, et qu'il serait nécessaire de les mettre sur le pied de 35 hommes. ⁽⁴⁵⁾

A Beauharnois qui lui demande, à son tour, d'augmenter les troupes à 1,500 hommes, Louis XV répond, en mai 1728, qu'il n'en veut rien. Le rôle de la milice, cette année, donne 6,977 hommes, dont 322 sans armes. « Il faut les engager à s'en procurer, » insiste le roi.

Au mois d'avril 1730, le roi se montrait surpris que cinquante ou cent recrues (?) chaque année (?) ne suffisaient pas pour remplacer les morts, les invalides, ceux qui s'établissaient et les déserteurs.

Il y a à Québec cette année 76 pièces de bons canons et 29 défectueuses. On n'en enverra pas de nouvelles, il faut réparer les

(44) Tricoche, p. 21.

(45) *Doc. sur la N.-F.*, II, 382; III, 94; Frégault, p. 40-43.

anciennes; que la capitale se défende du mieux qu'elle pourra, si elle est attaquée! Drôle de politique qui a duré tout le temps du régime français. Nous en étions encore là, bien arriérés, lorsque s'ouvrit la guerre de Sept Ans, en 1754.

Le recensement de 1733 donne 800 soldats de la marine, distribués en 28 compagnies. En 1734, il n'y en a que 750, dont 160 dans les forts éloignés de l'Ouest, 60 engagés dans l'expédition du Wisconsin contre les Renards. Beauharnois revient à la charge et demande des renforts. Versailles refuse, reste sourd. Cette année la milice comprend 8,000 hommes capables de porter les armes; sur ce nombre 6,600 ont des fusils, 1,400 n'en ont point.

En mai 1736, le conseil de marine écrit à Beauharnois que tous les postes en général exigent pour commandants des hommes capables d'y maintenir le bon ordre et d'y ménager l'esprit des nations, mais celui du Détroit exige une attention toute particulière et des capacités supérieures.

En 1739, il y avait 784 réguliers de la marine, divisés en 28 compagnies.

Dans une lettre datée de Versailles, avril 1741, il est dit qu'on « a reçu de M. de Beaujeu le rôle des 28 compagnies de la colonie ».

Huit ans plus tard, en 1749, il n'y avait encore que 28 compagnies, formant 812 hommes, ce qui fait une moyenne de 29 hommes seulement par compagnie. Le ministre écrit que le roi se décide, en prévision des éventualités, à porter ce nombre à 1,500, en fixant chaque compagnie à 50 hommes, comme dans toutes les colonies.

En 1756, l'effectif des 30 compagnies est porté à 65 hommes. Enfin en 1757, on augmente le nombre des compagnies à 40, et celui des compagnies des canonniers-bombardiers à 2, ce qui donne, à la fin du régime français, quelque 2,600 hommes dans les troupes de la marine, plus 100 canonniers-bombardiers.

Lors du retrait des troupes royales, à l'automne 1760, bon nombre de soldats de la marine, ayant épousé des Canadiennes ou étant sur le point de se marier en ce pays, préférèrent rester dans

la colonie et s'y établir. Les autres, répartis dans les 40 compagnies, retournèrent avec les troupes de ligne en France, où ils furent débandés. « L'impossibilité de leur continuer leur solde sur les fonds des colonies, dit un mémoire de l'époque, a obligé de licencier tous les soldats, à mesure qu'ils sont rentrés en France, en leur donnant à chacun une conduite pour se rendre chez eux . . . On peut dire en général qu'ils se sont tous bien comportés . . . Il y en a plusieurs qui sont restés en Canada, mais la plus grande partie est revenue en France . . . »⁽⁴⁶⁾

TROUPES DE MONTCALM ET GUERRE DE SEPT ANS

Marie-Thérèse, née en 1717, épousa en 1736 François, duc de Lorraine. En vertu de la Pragmatique-sanction, elle succède à son père Charles VI, en 1740, et devient impératrice d'Autriche. Elle est aussitôt attaquée par la France, l'Espagne, la Prusse, la Bavière, la Saxe, la Sardaigne; elle résista avec l'aide des Hongrois et des Anglais. En 1745, elle fit élire son mari empereur. A partir de là elle n'eut plus que la France et l'Espagne contre elle et elle fit la paix d'Aix-la-Chapelle en 1748.

L'Angleterre avait commencé la guerre avec la France le 31 mars 1744 et elle la termina au traité d'Aix-la-Chapelle. La trêve fut de courte durée; les malentendus recommencèrent presque aussitôt.

La guerre dite de Sept Ans est un terme qui s'applique à l'Europe; nous avons tenu la campagne de 1744 à 1760. Tout marcha comme de coutume avec la marine et la milice jusqu'à 1755 où le général Dieskau amena de France des troupes de terre, mais alors aussi l'Angleterre commença à employer des troupes de ligne pour soutenir ses colons.

Nommons les quelques bataillons des vieux régiments royaux arrivés en 1755.

Guyenne, créé sous ce nom le 21 février 1684. Durant la guerre

(46) Daniel, *Aperçu*, p. 87, 88.

de Sept Ans, le premier bataillon est sur les côtes de France, le deuxième s'embarque pour le Canada en mars 1755 et y reste jusqu'en 1760.⁽⁴⁷⁾

La Sarre, levé le 20 mai 1651. Le 3 mai 1755, le deuxième bataillon s'embarque à La Rochelle pour le Canada.⁽⁴⁸⁾

La Reine, créé le 30 octobre 1634. Ce régiment avait un détachement aux Antilles en 1694. Le 3 mai 1755, le deuxième bataillon s'embarque à Rochefort pour le Canada.⁽⁴⁹⁾

Bourgogne, créé le 1er mars 1668. Le deuxième bataillon s'embarque pour le Canada, le 3 mai 1755.⁽⁵⁰⁾

Languedoc, créé le 20 mars 1672. Le 3 mai 1755, le deuxième bataillon et une partie du premier s'embarquent à Brest pour le Canada. Le détachement du premier bataillon, qui était à bord du vaisseau *Le Lys*, est fait prisonnier en route, conduit à Halifax, et de là en Angleterre.⁽⁵¹⁾

Artois, créé le 24 avril 1610. Le 3 mai 1755, le deuxième bataillon s'embarque à La Rochelle pour le Canada et rentre en France à l'automne de 1759.⁽⁵²⁾

Royal-Roussillon, créé le 26 mai 1657. Le premier bataillon, colonel d'Haussonville, s'embarque, en mai 1755, pour le Canada.⁽⁵³⁾

Béarn, créé le 3 septembre 1684. Pendant la guerre de Sept Ans, ce régiment a un bataillon sur les côtes de France et un autre au Canada. Licencié le 25 novembre 1762.⁽⁵⁴⁾

Berry, créé le 2 septembre 1684. Pendant la guerre de Sept Ans, ce régiment a un détachement sur les côtes de France, un autre aux Indes, un autre au Canada.⁽⁵⁵⁾

(47) Susane, I, 258; V, 305.

(48) Susane, I, 258; IV, 189, 190

(49) Susane, I, 258; IV, 32.

(50) Susane, I, 258; IV, 283

(51) Susane, I, 258; IV, 363-364.

(52) Susane, I, 258; IV, 149.

(53) Susane, I, 258; IV, 225-266.

(54) Susane, I, 258; V, 308.

(55) Susane, I, 258; V, 308. Voir aussi Chapais, p. 79, 80.

Aussitôt débarqué au Canada, Dieskau forma une colonne volante de 1,500 hommes : 220 des bataillons de La Reine et de Languedoc, 680 miliciens et 600 Sauvages. Johnson avait au moins 6,000 miliciens et une nombreuse artillerie, une arme terrible contre les Canadiens qui n'en avaient fait qu'une faible expérience à la Monongahéla.

La rencontre eut lieu à Ticondéroga le 8 septembre 1755. L'attaque des Anglais fut repoussée et aussitôt les réguliers s'avancèrent sur le camp ennemi qui était fortifié. Les milices canadiennes se jetèrent dans les bois pour tirailler, pendant que les troupes de ligne recevaient le feu des canons. Il fallut battre en retraite, laissant le général français blessé et prisonnier.

Le 14 août 1756, Montcalm avait avec lui un parc de siège, 2,600 réguliers et 400 miliciens lorsque le poste d'Oswégo capitula. La défense se composait de 370 recrues du régiment anglo-américain de Pepperell, 156 miliciens du New-Jersey, 1,324 volontaires ou miliciens mêlés. Les Canadiens s'étaient rendus utiles en traversant la rivière et en attaquant le côté faible de la place.

C'est peut-être au siège de William-Henry, au mois d'août 1757, que Montcalm eut sous la main le plus grand nombre de troupes : trois brigades de réguliers et sept brigades de miliciens, soit en tout 8,021 combattants, divisés comme suit : 3,081 réguliers, 2,946 miliciens, 188 artilleurs, 1,806 Sauvages. Les défenseurs de la place ne s'élevaient guère qu'à 2,372 hommes, dont peu de troupes régulières. Après onze ou douze jours de résistance le fort capitula. On aurait voulu prendre aussi le fort Edwards, mais il fallait renvoyer la milice dans ses foyers pour faire les récoltes.

Le général Abercrombie traversa la frontière avec 6,405 réguliers et 5,960 miliciens, dans les premiers jours de juillet 1758. Montcalm l'attendait à Carillon, dans un ouvrage fortifié où il avait 2,900 réguliers, 600 soldats du détachement de la marine et un petit corps de milice. Les Anglais passèrent la journée du 8 juillet à se

faire fusiller par les milices canadiennes cachées dans les bois et par les réguliers des retranchements. A mesure qu'un régiment se présentait sous le feu et s'élançait à l'assaut des abattis une grêle de balles le faisait reculer. Pendant ce temps-là, les milices des deux camps se pourchassaient le long de la rivière et dans les broussailles allant du lac George au lac Champlain. Il y eut 334 miliciens anglais mis hors de combat. La défaite d'Abercrombie sous le rapport des réguliers fut écrasante, malgré le courage de ses troupes. Montcalm ne perdit en tout que 106 hommes tués et 266 blessés.

Il y avait alors sous les armes environ 2,000 hommes de la marine et 4,400 de la ligne. La milice sur le papier ne devait guère dépasser 15,000 hommes dont on ne pouvait employer que de 2,000 à 3,000 à la fois, et par courtes périodes, à moins d'être menacés d'un péril extrême, comme à Québec, en 1759. Toute la cavalerie du Canada appartenait à la milice. L'uniforme était bleu, avec revers écarlate. Les officiers étaient en blanc.⁽⁵⁶⁾

A part cela, 1,400 soldats réguliers formaient la garnison de Louisbourg, mais notre dessein n'est pas de faire ici l'histoire militaire de l'Acadie et du Cap-Breton, ni, non plus, celle de la Louisiane.

On connaît dans ses détails la bataille du 13 septembre 1759. Apprenant que les Anglais occupaient les plaines d'Abraham, Montcalm et les troupes sortent précipitamment des murs de Québec — où elles étaient pourtant en sûreté et où elles auraient dû rester — pour les repousser. Blessé dès le début de l'engagement, Montcalm dû être ramené en hâte dans la ville. Les troupes de ligne et les miliciens combattaient bravement, mais sont défaits. Les Français se retirent à Montréal.

Rassemblant ce qui restait de troupes, Lévis réorganisa l'armée pour la campagne de 1760, mêlant pour la première fois les déta-

(56) Tricoche, p. 52.

chements de ligne et les détachement de la marine avec les milices, le tout divisé en six brigades :

	<i>officiers</i>	<i>soldats</i>	<i>milice</i>
1. La Reine	27	370	223
Languedoc	14	280	285
2. La Sarre	24	339	230
Béarn	24	371	221
3. Royal-Roussillon	24	305	279
Guyenne	22	320	261
4. Berry : 2 bataillons	51	727	519
5. Marine : 2 bataillons	80	989	246
6. cavalerie	5		287
milice de Montréal			287
Sauvages	8		270
	279	3,160	3,021

Donc : 6,910 combattants, à part 16 chirurgiens, 33 hommes du train et 303 domestiques.⁽⁵⁷⁾

A la bataille de Sainte-Foy où nos troupes furent victorieuses, les Anglais ont eu 283 hommes tués et 841 blessés, presque un tiers des forces engagées. Les pertes des Français furent également énormes, près de 2,000 hommes, tués ou blessés, soit le quart des combattants.

Aussitôt le siège levé, les Canadiens s'en vont chez eux. Lévis et ses réguliers se replient de nouveau à Montréal, la dernière place qui restât dans la colonie, mais qui devait également capituler à son tour, le 8 septembre suivant. Sollicités par le général Murray, qui remonte le fleuve, de Québec à Montréal, avec les forces anglaises, les miliciens canadiens et un bon nombre de soldats des troupes de la marine déposent les armes et prêtent serment de neutralité.⁽⁵⁸⁾

(57) Tricoche, p. 52

(58) Sulte, *Histoire de la milice canadienne-française*, p. 9; Garneau, 4^e éd., II, 371, 390.

En septembre 1760, les troupes françaises s'embarquaient pour la France sur la flotte britannique, d'après le tableau suivant :⁽⁵⁹⁾

<i>Dates</i>	<i>Bataillons</i>	<i>Officiers</i>	<i>sergents</i>	<i>soldats</i>
13 sept.	Berry	24		366
13 sept.	Languedoc	25	26	270
14 sept.	Royal-Roussillon	27		230
14 sept.	Guyenne	20	24	219
14 sept.	Bourgogne	25		319
16 sept.	Béarn	24		254
16 sept.	La Reine	29	26	266
16 sept.	La Sarre	19		192
16 sept.	Marine	107		1,052
		300	76	3,168

Jusqu'ici la garde des colonies françaises n'avait pas été assurée d'une façon constante. Nous avons vu qu'il fallut la reprise des hostilités avec l'Angleterre, en 1754, pour décider le gouvernement français à nous envoyer, pour renforcer nos faibles garnisons, neuf détachements de troupes de ligne. C'était trop peu pour garantir la Nouvelle-France contre les forces coalisées de la Grande-Bretagne et de la Nouvelle-Angleterre, forces vingt fois plus nombreuses que celles que nous pouvions leur opposer.

Après la perte du Canada, la France songea sérieusement, un peu tard il est vrai, à la nécessité de bien garder les possessions lointaines qui lui restaient et celles que les Anglais voulurent bien lui rendre. Elle réorganisa dans ce but son service militaire des ports et colonies. Le 25 novembre 1762, une ordonnance désigne les régiments qui seront dorénavant affectés au service de la marine et des colonies et à la garde des ports du royaume. Sur 65 régiments comp-

(59) Sulte, *Le Régime militaire*, p. XLIV. Sur le départ des troupes pour la France, voir Daniel, *Aperçu*, p. 83-94.

tant 161 bataillons, qui formaient l'infanterie française, 22 régiments furent nommés pour ce service : Royal-Roussillon, Beauvoisis, Rouergue, Bourgogne, Royal-Marine, Vermandois, Languedoc, Médoc, Puysegur (Vexin), Royal-Comtois, Lastic (Beaujolais), Provence, Cambrésis, Boulonnais. Foix et Quercy fournirent chacun deux bataillons. Angoumois, Périgord, Forez, Saintonge et Tournaisis, chacun un bataillon. En 1766, ces corps se plaignirent que leur tour d'embarquement revenait trop souvent; on leur adjoignit cinq autres régiments. Tous conservèrent leur dépôt en France.

CONCLUSION

Le sort de la Nouvelle-France fut scellé à jamais le 10 février 1763 par le traité de Paris. D'un trait de plume, et apparemment sans regrets, le gouvernement monarchique français abandonnait 60,000 Canadiens en même temps qu'il refusait d'honorer le papier-monnaie et sept millions de billets d'ordonnance. Les Canadiens perdirent presque tout leur argent du coup. Ce fut une déroute financière qui explique pourquoi nos ancêtres furent si longtemps dans une situation inférieure au point de vue économique.

Si la France l'eut voulu, tout le territoire canadien, depuis Louisbourg, au Cap-Breton, jusqu'aux Montagnes-Rocheuses, dans l'Ouest, et une partie des Etats-Unis, — la région du lac Champlain, celle du lac George, l'Ohio, l'Indiana, le Michigan, le Wisconsin, le Minnesota, l'Iowa, la vallée du Mississippi, la Louisiane, — seraient restés longtemps territoires français et peut-être le seraient-ils encore aujourd'hui. Ce n'est pas la faute des Canadiens qui, comme l'on sait, se saignèrent à blanc pour sauver l'honneur du drapeau français ici, ni celle des soldats réguliers de Montcalm, des détachements de la marine et des milices, s'il en fut autrement.

De 1608 à 1663, les diverses administrations du Canada, au nombre d'une dizaine, n'ont été qu'une suite de châteaux de cartes tombant l'un après l'autre dans la banqueroute. Elles ne songeaient

qu'au commerce des fourrures et ne s'occupèrent nullement de coloniser, encore moins de protéger les colons contre les Sauvages et de défendre la Nouvelle-France contre les Yankees. Louis XIV et Louis XV ne firent guère mieux, ayant dépensé beaucoup d'argent dans les guerres d'Europe — et à d'autres fins moins avouables. On sait ce qui s'ensuivit : la perte de l'Acadie et de Terre-Neuve, en 1713; celle du Cap-Breton, en 1758; puis celle de la Nouvelle-France, en 1759-1760.

Ce qui manqua toujours à la colonie ce fut une force militaire suffisante, d'abord pour tenir les Iroquois à distance et les empêcher de faire des coups chez nous, ensuite pour refouler les Anglais et les Yankees chez eux et leur barrer le chemin de l'Acadie, du Cap-Breton, du Saint-Laurent, du lac Champlain, des Grands Lacs, du Mississipi.

Si la France l'eut voulu, si elle nous eut envoyé cent, deux cents, trois cents colons par année au lieu de trente ou quarante seulement, de 1634 à 1760, — exception faite des années 1663-1673, — si, enfin, aux heures tragiques de la guerre de Sept Ans les Canadiens avaient eu de la mère-patrie un secours égal à celui que les Américains reçurent du gouvernement britannique, l'histoire de cette époque aurait tournée tout autrement et en peu de mois.

Gérard Malchelosse

BIBLIOGRAPHIE

- A History of the Organization, Development and Services of the Military and Naval Forces of Canada. Vol. 1, The Local Forces of New France.* Ottawa, 1919.
- Archives canadiennes*, rapports annuels, 1882-1905.
- Bulletin des Recherches historiques*, 1895-1949.
- Casgrain, abbé H.-R., *Montcalm & Lévis*, 2 vols., Québec, 1891.
- Chapais, Thomas, *Le marquis de Montcalm*, Québec, 1911.
- Collection de Documents relatifs à la Nouvelle-France*, 4 vols., Québec, 1883.
- Collection des manuscrits du chevalier de Lévis*, 12 vols., Québec, 1889-1895.
- Daniel, M. Frs., *Aperçu sur quelques contemporains*.
- Ferland, abbé J.-B.-A., *La France dans l'Amérique du Nord*, 2 vols. éd. Mame-Granger. (Voir index (par G. Malchelosse) aux mots: Milices, Troupes).
- Filteau, Gérard, *La Naissance d'une nation. Tableau du Canada en 1755*. 2 vols., Montréal, 1937.
- Frégault, Guy, *La Civilisation de la Nouvelle-France*, Montréal, 1944.
- Garneau, F.-X., *Histoire du Canada*, 4e éd., 4 vols., Montréal, 1882-1883. (Voir index (par B. Sulte) aux mots: Milices, Troupes).
- Lancot, Gustave, « Les Troupes de la Nouvelle-France », dans *Canadian Historical Association*, rapport de 1926.
- Le Jeune, R. P. Louis, *Dictionnaire général du Canada*, 2 vols., Ottawa, 1931. (Voir aux mots: Marine, Milice).
- Lorin, Henri, *Le Comte de Frontenac*, Paris, 1895.
- Mémoires de la Société royale du Canada*, années 1884, 1885, 1889, 1890, 1894, 1895, 1896, 1897, 1898, 1899, 1902, 1905, 1920.
- Myrand, Ernest, *Sir Wm. Phips devant Québec*, Québec, 1893.
- Parkman, Francis, *The Old Regime*.
- Rapports de l'Archiviste de la Province de Québec*, 1920-1947.
- Roy, Régis, et Gérard Malchelosse, *Le Régiment de Carignan. Son organisation et son expédition au Canada. Officiers et soldats qui s'établirent en Canada, 1665-1668*. Montréal, 1925.
- Salone, Emile, *La Colonisation de la Nouvelle-France*, Paris, 1900.
- Sulte, Benjamin, *Histoire des Canadiens-français*, 8 vols., Montréal, 1882-1884. (Voir index aux mots: Milices, Troupes).
- Sulte, Benjamin, *Mélanges historiques*, 21 vols., Montréal, 1918-1932 (Notamment « Early history of the Militia » et « Canadian Militia under the French Regime », dans I, 127-146). (Voir index (par G. Malchelosse) aux mots: Milices, Troupes).
- Sulte, Benjamin, *L'Organisation militaire du Canada, 1636-1648*, dans *M.S.R.C.*, 1896, p. 3-33.
- Sulte, Benjamin, *Troupes du Canada, 1670-1687*, dans *M.S.R.C.*, 1920, p. 1-21.
- Sulte, Benjamin, *La Guerre des Iroquois, 1600-1653*, dans *M.S.R.C.*, 1897, p. 65-92.
- Sulte, Benjamin, *Le Régime militaire, 1760-1764*, dans *M.S.R.C.*, 1905.
- Sulte, Benjamin, et Gérard Malchelosse, *Le Fort de Chambly*, Montréal, 1922.
- Susane, général, *Histoire de l'Infanterie française*, 5 vols., Paris, 1876-1877.
- Tricoche, George, *Les Milices françaises et anglaises au Canada, 1627-1900*, Paris, 1901.